Image not found or type unknown

démission pour caus ede mutation

Par **soso27120**, le **25/05/2013** à **11:03**

bonjour,mariée avec un militaire celui ci est muté dans une nouvelle caserne a partir du 1er aout,en ce qui me concerne je suis aide soignante et de de ce fait je dois démissionner,je voudrais donc savoir si dans ce cas là je suis obligée de donner un préavis et si oui j'aimerais savoir si durant cette période de préavis je peux inclure mes recuperations.
d'avance je vous en remercie
ME Legros

Par **P.M.**, le **25/05/2013** à **17:15**

Bonjour,
Peu importe les raisons pour lesquelles vous démissionnez, normalement vous devez respecter le préavis sauf accord écrit avec l'employeur...
Il faudrait savoir de quelles récupérations vous voulez partler...
Je pense que vous savez que vous êtes susceptible d'être indemnisée par Pôle Emploi le cas échéant...

Par **pepelle**, le **26/05/2013** à **00:24**

Bonjour
Vous êtes aide soignante dans une structure publique ou privé ou dit autrement êtes vous fonctionnaire ou pas ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés